



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi — que le Département Urbanisme est saisi — que le Gouvernement est saisi — d'une demande de:

permis d'urbanisation — modification de permis d'urbanisation — permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est Mr Ayoub Sghir demeurant à 4000 Liège, Quai de la Boverie, 30b
Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, Rue Mitoyenne, 120 et cadastré Div I Sect D N° 243K

Le projet consiste en la transformation d'un ancien hôtel en 5 logements et un cabinet dentaire et présente les caractéristiques suivantes :
D.VIII.13 : Décision du collège communal.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article — D.IV.40 — R.IV.40-1 — D.VIII.13 — du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête publique à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h.
- le 19/02/2026 jusqu'au 20 heures;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Hompesch téléphone : 087/89 80 57 mail : manuela.hompesch@lontzen.be.

L'enquête publique est ouverte le 13/02/2026 et clôturée le 27/02/2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen
- par courrier électronique à l'adresse suivante : manuela.hompesch@lontzen.be
- remises à Mme Hompesch dont le bureau se trouve rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen

L'enveloppe, la télecopie ou le courrier électronique portera la mention : 3655 Sghir

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Hompesch ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen, le 27/02/2026 à 11h

Lontzen, le 05/02/2026

Le Directeur général,
M. STANER



Le Bourgmestre,
P. THEVISSEN